



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne-Franche-Comté
Unité Départementale de la Côte-d'Or**

Affaire suivie par : Stéphane MARION
Tel : 03 39 59 65 86
Courriel : stephane.marion@developpement-durable.gouv.fr

DIJON, le **27 MARS 2026**

En préfecture

Direction de la Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial
Pôle Environnement et Urbanisme

Affaire suivie par : Valérie SANTACROCE
Tél : 03 80 44 66 04
Courriel : valerie.santacroce@cote-dor.gouv.fr

Monsieur le directeur,

En application du code de l'environnement, la société TITANOBEL que vous exploitez a procédé, en tant que site classé SEVESO seuil haut, au réexamen quinquennal de son étude de dangers.

Dans ce cadre, vous m'avez transmis par courrier du 23 février 2024, la notice de réexamen que vous avez été invité à compléter.

Suite à l'examen de cette notice par mes services et des compléments que vous avez apportés le 14 janvier 2026, je prends acte des informations contenues dans cette notice de réexamen qui conclut :

- au caractère approprié des mesures de maîtrise des risques (MMR) des installations concernées ;
- à la non remise en cause des conclusions de l'étude des dangers précédente (11 février 2014) ;
- au maintien de la compatibilité des installations avec l'environnement du site.

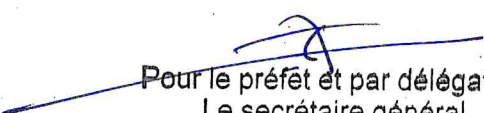
Je vous informe que, dans ces conditions, vous avez répondu à votre obligation de réexamen quinquennal de votre étude de dangers.

En dehors de toute demande spécifique par l'inspection des installations classées ou de modification substantielle au sein de votre entreprise, vous devrez adresser votre prochaine notice de réexamen pour le 31 janvier 2031.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur le Directeur
TITANOBEL
Route de Pontailler
21270 VONGES
copie : UD DREAL M. MARION

LE PRÉFET,


Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Denis BRUEL